

Ville de Bourges
Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs
Edition 2011



Prévenir pour mieux réagir

SOMMAIRE

Le Mot du Maire ● Page 3

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
Informations pratiques ● Page 4



Risque Inondations ● Page 6



Risque Tempêtes ● Page 8



Risque Sismique ● Page 10



Risque Industriel ● Page 12



Risque de Transports de Matières
Dangereuses ● Page 14



Risque Pandémique ● Page 16

Informations sur les moyens d'alertes ● Page 18

Le Mot du Maire



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été conçu pour vous, votre famille et vos proches au titre de l'information et de la sensibilisation aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous en protéger.

En effet, la Ville de Bourges met en place une véritable politique de protection et de sensibilisation des Berruyers, notamment par l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, permettant l'organisation des cellules communales de crise.

Le DICRIM, partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde, remplit un rôle d'information et de sensibilisation auprès de la population.

Il me paraît essentiel, dans un souci de prévention et de protection de la population, que l'ensemble des Berruyers prennent connaissance des risques potentiels encourus et des dispositifs mis en place par la Ville de Bourges pour pallier à ceux-ci.

Serge LEPELTIER
Ancien Ministre
Maire de Bourges

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document est très important. Il s'agit du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), réalisé conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement

Pour des informations complémentaires et plus précises, les documents indiqués ci-dessous sont consultables à l'Hôtel de Ville de Bourges, 11 rue Jacques Rimbault, ou sur le site internet de la Ville : <http://www.ville-bourges.fr/>

- ✓ Le plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ✓ Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

GLOSSAIRE

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Intervention et de Secours

DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité (groupes scolaires)

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

TMD : Transport de Matières Dangereuses

Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 3 **grandes catégories** :

- **les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, la rupture de barrages...

- **les risques de transports dits collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir ci-dessous) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Les risques liés aux conflits sont apparentés aux risques majeurs. En effet, dans la société actuelle, ils sont caractérisés par ces critères.

1- L'ALEA

C'est un événement potentiellement dangereux (voir Fig. 1)

2- L'ENJEU

Le risque majeur s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux (voir Fig.2) sont en présence.

Les mesures mises en œuvre pour la sécurité

Les dégâts liés à ces phénomènes peuvent cependant être réduits grâce à des actions du type :

- Aménagements des rivières
- Sécurité dans les industries
- Maîtrise de l'urbanisme
- Information préventive de la population

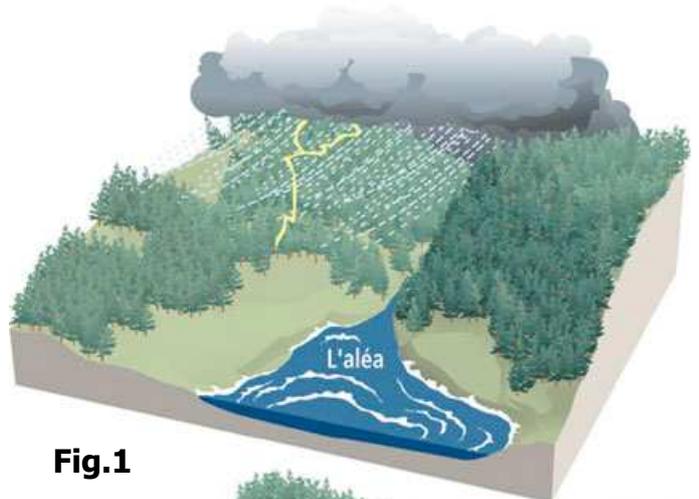


Fig.1



Fig.2

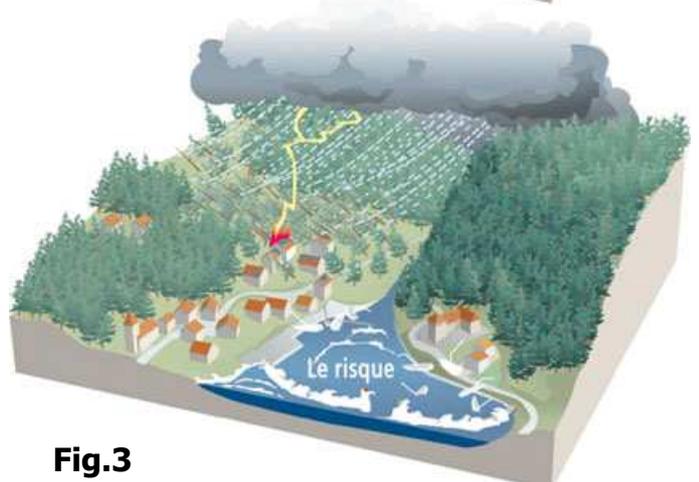


Fig.3

INONDATIONS

Il existe 3 grands types d'inondations :

Crue torrentielle : Crue très rapide et puissante dans un bassin versant à fortes pentes. Elle est due à des précipitations brutales et intenses.

Crue lente : La lente montée des eaux permet de prévoir le phénomène quelques heures voir plusieurs jours à l'avance.

Crue de plaine : Crue due à une montée lente et progressive des eaux dans un bassin versant à faible pente. Elle est souvent liée à des précipitations de longue durée.

La Ville de Bourges peut être touchée par les crues sur les rivières de l'Auron, de l'Yèvre et du Moulon (quartiers des Prés Fichaux, de la Gare, du Val d'Auron et des Marais.)



Bourges, crue de 1910



LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE BOURGES

- ✓ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme
- ✓ Entretien des différents cours d'eau de la commune
- ✓ Collaboration avec les Pompiers, la Préfecture, la Gendarmerie, les services de Police et la DDEA
- ✓ Communication entre le Service Rivières de la Ville et la DDEA pour la surveillance des cours d'eau
- ✓ Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (déclenchement au seuil d'alerte)

INONDATIONS LES BONS RÉFLEXES



AVANT

- ✓ Fermer portes, fenêtres et aérations.
- ✓ Veiller à l'étanchéité des parties basses.
- ✓ Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble).
- ✓ Ranger au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...).
- ✓ Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés. Faire une réserve d'eau potable dans un local non inondable.
- ✓ Prévoir l'évacuation des biens et des personnes. Utiliser les escaliers pour accéder aux étages et non les ascenseurs.

PENDANT

- ✓ Écouter la radio (France Bleu Berry Sud 103.2 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.
- ✓ Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés. Les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.
- ✓ Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- ✓ Ne pas s'engager en zone inondée.
- ✓ Évacuer les lieux seulement sur ordre des pompiers.

APRÈS

- ✓ Aérer et désinfecter les pièces.
- ✓ Chauffer dès que possible.
- ✓ Rétablir l'électricité : uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche.
- ✓ Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).
- ✓ Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).
- ✓ Ne pas toucher les câbles tombés à terre.

**NE PAS ALLER À PIED OU EN VOITURE DANS DES ZONES ENCORE
SUBMERGÉES
VOUS IRIEZ AU DEVANT DU DANGER !**



TEMPÊTES

Les dommages causés par les tempêtes en Europe s'élèvent à plusieurs dizaines de morts et à des centaines de millions d'euros de réparations par an. L'ampleur de ces dégâts s'explique par :

- l'étendue des zones touchées par un même phénomène
- les difficultés rencontrées dans la prévision de son intensité et dans l'information de la population.

Le risque " tempête " concerne l'ensemble de l'Europe. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord du territoire, et surtout sur l'ensemble des zones littorales.

Selon Météo-France, en moyenne quinze tempêtes affectent la France chaque année. Une sur dix peut être qualifiée de " forte " selon le critère utilisé par cet organisme **(un épisode est qualifié de " forte tempête " si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané quotidien supérieur à 100 km/h).**

Les vents dominants de la région sont orientés sur l'axe nord-est / sud-ouest, alors qu'à Bourges les vents dominants proviennent de l'ouest.

Le nombre de jours en moyenne, avec un vent supérieur à 57 Km/h (correspondant à un vent violent) est de 44 jours par an.

Quant aux tempêtes, avec des rafales supérieures à 100 Km/h, elles ne concernent que 2 jours par an (selon une étude de 1951 à 1980).

Dans les tempêtes de ces dernières années, signalons celles de

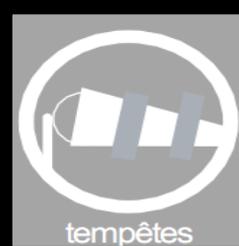
- décembre 1999 : dont la vitesse du vent était de 130 Km/h
- août 2008, avec des vents atteignant en rafale près de 120 Km/h.
- février 2009, des rafales de vent dans la nuit avec des pointes de l'ordre de 100 à 130 Km/h.



LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE BOURGES

- ✓ En cas de grands vents, fermeture immédiate des parkings et des jardins de la Ville de Bourges
- ✓ Elagage régulier des 15000 arbres plantés dans la Ville
- ✓ Suivi constant de la météo en liaison avec les services concernés
- ✓ En cas de dégâts, intervention immédiate des services techniques de la Mairie de Bourges en collaboration avec les Pompiers

TEMPÊTES LES BONS RÉFLEXES



AVANT



- ✓ Informez-vous sur l'évolution du temps auprès de la Mairie.
- ✓ Rentrez tout élément susceptible d'être emporté par le vent.
- ✓ Limitez vos déplacements.
- ✓ Fermez vos portes et vos fenêtres (volets compris).
- ✓ Pour les entrepreneurs : sécurisez vos chantiers.
- ✓ Pour les agriculteurs : rentrez votre bétail et vos matériels agricoles.

PENDANT



- ✓ Abritez-vous dans un local ne comportant ni portes ni fenêtres donnant sur l'extérieur.
- ✓ Eloignez vous des arbres.
- ✓ Ne vous approchez pas des berges d'un fleuve ou d'une rivière.
- ✓ Écoutez la radio et suivez les consignes des autorités (France Bleu Berry Sud 103.2 Mhz).
- ✓ Coupez l'électricité.
- ✓ Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.



APRÈS

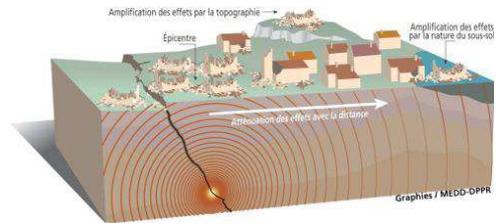
- ✓ Tenez-vous informé pour savoir si le risque est définitivement supprimé.
- ✓ Ne touchez pas les câbles tombés par terre ou à proximité du sol.



**NE PAS SORTIR DE CHEZ SOI PENDANT LA TEMPÊTE
DES DÉBRIS POURRAIENT VOUS BLESSER**

SEISMES

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



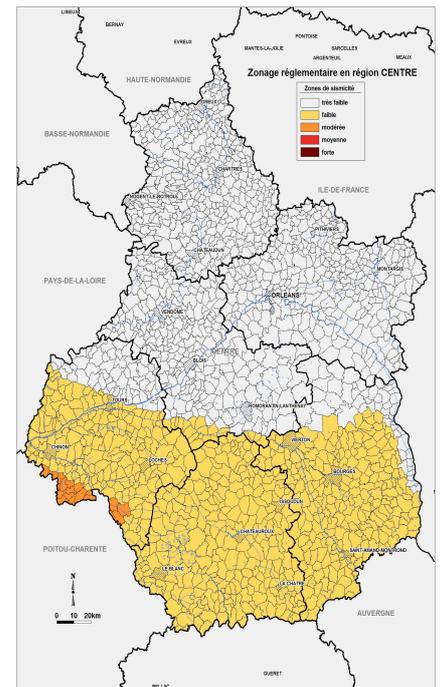
D'une manière générale les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

- **Les conséquences sur l'homme** : le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvements de terrain, etc.). De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

- **Les conséquences économiques** : Un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées, etc.), ainsi que la rupture des conduites de gaz qui peut provoquer des incendies ou des explosions. Ce phénomène est la plus grave des conséquences indirectes d'un séisme.

- **Les conséquences environnementales** : un séisme peut se traduire en surface par des modifications du paysage, généralement modérées mais qui peuvent dans les cas extrêmes occasionner un changement total de paysage.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de la commune de BOURGES en classant la ville en zone de sismicité faible. Aujourd'hui encore, il est impossible de prédire la survenance d'un séisme, ni son intensité et sa localisation.



- Séismes historiques ressentis sur la Ville de Bourges :

Source SisFrance BRGM

-Le 26 Janvier 1579, intensité ressentis évaluée à 6 sur une échelle de 12.

-Le 5 Juillet 1841, intensité ressentis évaluée à 5 sur une échelle de 12.

-Le 14 Septembre 1866, intensité ressentis évaluée à 5 sur une échelle de 12.

L'intensité est exprimée dans l'échelle M.S.K. 1964 qui comporte 12 degrés exprimés pour souligner le caractère discret des degrés de l'échelle.

Le degré 5 correspond à une secousse forte susceptible de réveiller des dormeurs, de provoquer des chutes d'objets et parfois de légères fissures dans les plâtres, tandis que le degré 6 se manifeste par des dommages légers, fissurant parfois les murs, ainsi qu'une frayeur de nombreuses personnes.



LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE BOURGES

- ✓ Règles parasismiques d'urbanisme obligatoires pour certaines constructions nouvelles et à l'occasion de travaux d'extension du bâti existant
- ✓ Surveillance sismique par le Laboratoire de Géophysique du CEA

SEISMES LES BONS RÉFLEXES



AVANT

- ✓ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer nécessaire
- ✓ Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- ✓ Fixer les appareils et les meubles lourds
- ✓ Préparer un plan de regroupement familial

PENDANT

- ✓ Rester où l'on est :
 - à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...) ;
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- ✓ Se protéger la tête avec les bras.
- ✓ Ne pas allumer de flamme.
- ✓ Ecoutez la radio et suivez les consignes des autorités (France Bleu Berry Sud 103.2 Mhz).

APRÈS

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres répliques importantes.

- ✓ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- ✓ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les Portes, se sauver et prévenir les autorités.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.
- ✓ Informer les autorités de tout danger observé.
- ✓ Ne pas téléphoner sauf en d'urgence absolue.

**NE PAS SORTIR DE CHEZ SOI PENDANT LE SEISME
DES DÉBRIS POURRAIENT VOUS BLESSER**

**SI L'ON EST BLOQUE SOUS DES DECOMBRES, GARDER SON
CALME ET SIGNALER SA PRESENCE EN FRAPPANT SUR L'OBJET
LE PLUS APPROPRIE (TABLE, POUTRE, CANALISATION...)**

RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et entraîner, par le fait, des conséquences graves pour les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Il est lié à l'utilisation, au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses.

La liste non exhaustive des différents types d'industries à risques est la suivante :

- Les industries chimiques qui produisent ou utilisent des produits en grande quantité,
- L'ensemble des industries transformant les produits issus du pétrole,
- Les lieux de stockage de gaz,
- Les sites pyrotechniques de fabrication et de stockage d'explosifs,
- Les silos et installations de stockage de céréales, grains, produit alimentaires ou autres produits organiques dégageant des poussières inflammables,
- Les substances dangereuses utilisées par certaines entreprises, tels que les sites pharmaceutiques et agroalimentaires, qui se servent d'ammoniac en quantités importantes dans le cadre de leur système de refroidissement, ou encore les sites de traitement de déchets dangereux.

Ces types d'industries peuvent générer des phénomènes dangereux, qui n'impliquent pas nécessairement la présence d'un risque. On parle en effet de risque industriel dès lors qu'un phénomène dangereux est susceptible de menacer des personnes, des biens et/ou l'environnement. La notion de risque industriel repose sur la combinaison de l'aléa et des enjeux. Néanmoins, la classification des installations à risque repose sur le potentiel de dangers, indépendamment de l'évaluation du risque.

La Commune de Bourges est concernée au titre des entreprises suivantes :

- NEXTER (route de Guerry)
- E.T.B.S (route de Guerry)
- NEXTER Munition (La Chapelle Saint-Ursin)
- MBDA Pyrotechnie (Le Subdray)
- BRABANT Chimie
- DDE Laboratoire



LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE BOURGES

- ✓ Réalisation d'études d'impact
- ✓ Réalisation d'études de dangers
- ✓ Contrôle régulier des sites dangereux par la DREAL

RISQUE INDUSTRIEL

LES BONS RÉFLEXES



DÈS QUE VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL DE LA SIRÈNE



- ✓ N'utiliser sa ligne téléphonique qu'en cas d'extrême besoin car celle-ci doit rester libre afin de pouvoir être joint par les services de secours.



- ✓ Ne fumez pas.



- ✓ Confinez-vous dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage. Emportez avec vous de la nourriture et de l'eau minérale.



- ✓ N'allez pas chercher les enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.



- ✓ Protéger vos voies respiratoires.

- ✓ Ecoutez la radio (France Bleu Berry Sud 103.2 Mhz). Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.



- ✓ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation émanant des pompiers.

**EN CAS DE CONFINEMENT, VEILLENZ À BIEN
CALFEUTRER LES PORTES ET FENÊTRES
DONNANT SUR L'EXTÉRIEUR**

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers moyens :

- Le transport par canalisations, utilisé sur grandes distances (6% du tonnage total).
- Le transport par route, qui reste aujourd'hui encore le mode principal d'acheminement (80% du tonnage total).
- Le transport par voie ferrée qui supporte moins d'un tiers du trafic (12% du tonnage total).
- Le transport par voie fluviale qui participe à seulement 2% du trafic intérieur.

D'autres modes de transport anecdotiques peuvent également être utilisés, tels que le l'utilisation d'avions.

Un accident de transport de matières dangereuses par voies de communication se déroule en un lieu imprévisible. C'est pourquoi, les mesures de prévention, de contrôle et de sécurité doivent être rigoureuses pour éviter l'accident.

La prévention en matière de TMD repose sur différentes obligations auxquelles sont soumis les acteurs du transport :

- signalisation et équipement du véhicule
- restriction de circulation
- formation spéciale des conducteurs
- Servitude d'Utilité Publique autour des canalisations de transport des produits inflammables



LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE BOURGES

- ✓ Interdiction pour les TMD de passer dans certains lieux de la Ville de Bourges
- ✓ Réglementation spéciale pour les TMD
- ✓ Inscription du risque TMD dans le Plan Communal de Sauvegarde

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LES BONS RÉFLEXES



SI VOUS ÊTES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- ✓ Appelez le 17, 18, ou 112 pour signaler l'accident en précisant le lieu, la nature du transport et le nombre de victimes.
- ✓ Repérez le code danger et le code matière sur la plaque signalétique du véhicule, et communiquez-le aux autorités.
- ✓ Suivez les règles de confinement données en partie latérale de la fiche.



Code Danger



Code Matière



Plaque « code danger »

DÈS QUE VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL DE LA SIRÈNE

- ✓ Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- ✓ Ne fumez pas.
- ✓ Protéger vos voies respiratoires avec un linge humide.
- ✓ Confiniez-vous dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage. Emportez avec vous de la nourriture et de l'eau minérale.
- ✓ N'allez pas chercher les enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.
- ✓ Ecoutez la radio (France Bleu Berry Sud 103.2 Mhz). Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- ✓ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation émanant des pompiers.

**DÈS LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE,
VEILLER À BIEN PROTÉGER SES VOIES
RESPIRATOIRES**

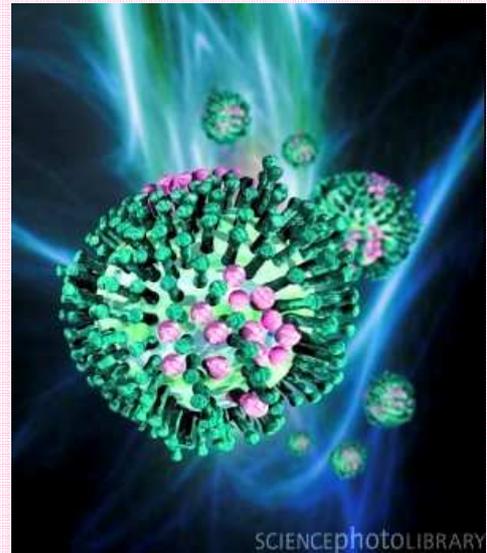
RISQUE PANDÉMIQUE

Il existe 6 niveaux dans le plan national de prévention et de lutte "Pandémie". Les niveaux concernés s'appuient sur les recommandations de l'OMS.

L'Etat a publié et mis en ligne en 2009 un Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale » qui présente la stratégie de préparation et de réponse du pays face à un tel évènement. Ces mesures correspondent à ses responsabilités et aux capacités mobilisables. Celles-ci ont des limites : en cas de crise, l'Etat devra répondre aux situations les plus urgentes. Par ailleurs, l'Etat n'a pas vocation, à gérer au quotidien toutes les situations et tous les problèmes auxquels chacun d'entre nous pourra être confronté. Nous devons nous prendre en charge et nous adapter en fonction de l'évolution de la situation pandémique. La survenue d'une pandémie grippale est l'affaire de tous.

Une telle situation implique une préparation individuelle et collective car nombre de nos conceptions, repères et pratiques habituelles seront bouleversés.

Une pandémie grippale est une épidémie de grippe caractérisée par sa diffusion rapide d'Homme à Homme et une extension géographique importante, suite à l'apparition d'un nouveau virus. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il peut causer un nombre important de cas graves et de décès.



LES MESURES PRISES

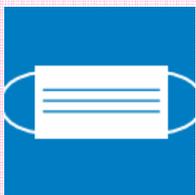
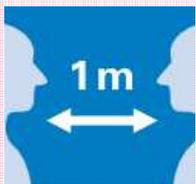
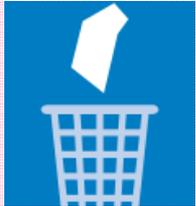
- ✓ Stock importants de masques et de médicaments
(Source Ministère de la Santé)
- ✓ Prise en compte du risque Pandémique dans le Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE PANDÉMIQUE

LES BONS RÉFLEXES



MESURES À PRENDRE AU NIVEAU 6 DE LA PANDÉMIE



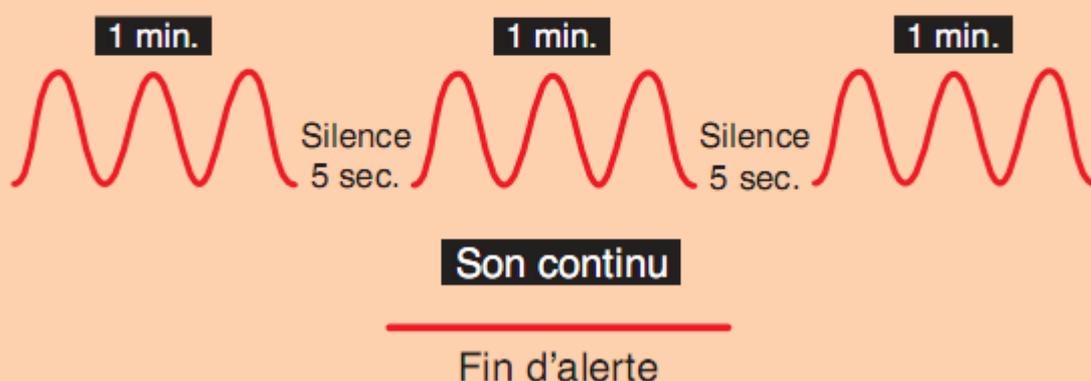
- ✓ Lavez-vous régulièrement et méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon
- ✓ Placez un mouchoir en papier devant la bouche et le nez avant de tousser ou d'éternuer
- ✓ Jetez le mouchoir en papier dans une poubelle et lavez-vous ensuite les mains
- ✓ Renoncez aux poignets de mains, embrassades et accolades. Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur
- ✓ Le port d'un masque d'hygiène est recommandé
- ✓ Il est préférable de ne pas effectuer de réunion
- ✓ Il est préférable de ne pas utiliser des systèmes de ventilation ou un climatiseur

ATTENTION !
EN CAS DE PANDÉMIE DE NIVEAU 6, LES ÉCOLES
SERONT FERMÉES

INFORMATIONS SUR LES MOYENS D'ALERTE

SIGNAUX D'ALERTE NATIONAL

SON DE LA SIRENE D'ALERTE NATIONAL :



IMPORTANT

Avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte :

- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Des boîtes de conserve
- Vos papiers personnels
- 1 trousse de pharmacie
- Votre traitement médical en cours
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Des bougies et des allumettes